

215C0300
FR0000121568-OP025-A07

10 mars 2015

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 9 mars 2015, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société Gaillon Invest II visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») de la société CLUB MEDITERRANEE, elle a reçu en dépôt (i) 1 054 155 actions CLUB MEDITERRANEE, et (ii) 4 782 « océanes » CLUB MEDITERRANEE.

Gaillon Invest II a par ailleurs acquis, sur le marché, entre le 20 février et le 9 mars 2015 inclus, 729 697 actions CLUB MEDITERRANEE au prix unitaire de 24,60 €.

Au total la société Gaillon Invest II détient¹ donc de concert², (i) 36 478 795 actions CLUB MEDITERRANEE représentant 36 479 345 droits de vote, soit 98,29% du capital et au moins 96,40% des droits de vote de CLUB MEDITERRANEE³, et (ii) 4 782 « océanes » CLUB MEDITERRANEE, soit 25,00% des « océanes » en circulation⁴.

Il est précisé que :

- les actions CLUB MEDITERRANEE non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires sont au nombre de 636 027 et représentent 1,71% du capital et au plus 3,60% des droits de vote de cette société ;
- les 15 151 actions CLUB MEDITERRANEE susceptibles d'être créées par conversion des 14 348 « océanes » CLUB MEDITERRANEE non présentées à l'offre représentent au plus, une fois additionnées aux 636 027 actions existantes non présentées mentionnées ci-dessus, 1,75% du capital et 3,64% des droits de vote de cette société, sur une base diluée des « océanes »⁵.

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Il est précisé que la société Gaillon Invest II détient à titre individuel (i) 36 477 795 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 98,28% du capital et au moins 96,40% des droits de vote de cette société, et (ii) 4 782 « océanes ».

² Cf. notamment D&I 214C1898 du 15 septembre 2014 et D&I 215C0231 du 20 février 2015.

³ Sur la base d'un capital composé au 28 février 2015 de 37 114 822 actions représentant au plus 37 841 235 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un nombre total de 19 130 « océanes » CLUB MEDITERRANEE existantes (compte tenu du fait que les 1 384 601 « océanes » CLUB MEDITERRANEE détenues par les membres du concert préalablement à la réouverture de l'offre publique ont été converties le 19 février 2015 (sur la base du ratio d'attribution de 1,056 action par « océane » applicable à la présente offre publique d'achat), et ont donné lieu à ce titre le même jour à la remise de 1 294 252 actions CLUB MEDITERRANEE et à un paiement en numéraire ; cf. notamment D&I 215C0231 du 20 février 2015).

⁵ Sur la base d'un capital dilué composé de 37 135 023 actions représentant au plus 37 861 436 droits de vote.